COMMUNE : 221 ROQUEMAURE

ARRONDISSEMENT : 30 NIMES

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE ROQUEMAURE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (1)

TAUX FDL 2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2015 ① (1)	Taux d'imposition communaux de 2015 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2016 ② (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2016 ③ (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
Taxe d'habitation.....	6 492 793	12,20	>>>	6 598 000	804 956
Taxe foncière (bâti).....	5 870 057	16,00	>>>	5 955 000	952 800
Taxe foncière (non bâti).	167 259	78,20	>>>	168 900	132 080
CFE.....			>>>		0

Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ④ >>>

Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ④b >>>

Total : 1 889 836

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2016 ⑤

Produit nécessaire à l'équilibre du budget ⑥ : _____

− Total allocations compensatrices : 109 719

− Produit taxe additionnelle FNB ⑦ : _____

− Produit des IFER ⑧ : _____

− Produit de la CVAE ⑨ : _____

− TASCOM ⑩ : _____

− DCRTP ⑪ : _____

− Versement GIR ⑪ : 49 504

+ Prélèvement GIR ⑪ : _____

+ Prélèvement pour le FSRIF : _____

= Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) : _____

+ Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires ④b : _____

2. CALCUL DES TAUX 2016 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2015 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (7) / (8)	Taux de référence 2016 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES ⑫ (10)	Bases d'imposition prévisionnelles 2016 ⑤ (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe d'habitation.....	12,20	Produit attendu / Produit à taux constants (1 889 836) = 1,061749 (6 décimales)		12,99	6 598 000	857 080
Taxe foncière (bâti).....	16,00			17,04	5 955 000	1 014 732
Taxe foncière (non bâti).	78,20			83,28	168 900	140 659
CFE.....	>>>					
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2016 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					Produit fiscal attendu	2 012 471

A NIMES

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

PIERRE JUANCHICH

le 14 MARS 2016

Le préfet,

le

A

le

Le maire,

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

DOSSIER N° 10